

# APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

## Note explicative de synthèse

### **I – CONTEXTE ET RAPPEL DE LA DEMARCHE**

La Ville de La Teste de Buch a pour ambition de concilier ville mobile et ville durable. Réduire significativement l'impact de la mobilité sur l'environnement et l'espace, placer l'habitant au cœur du dispositif de déplacements et conforter le dynamisme économique, constituent des objectifs continus à mener.

La croissance démographique, l'accueil de nouveaux habitants par la construction de nouveaux logements, la création d'emplois, l'enjeu touristique et plus généralement l'attractivité de notre territoire génèrent et vont générer une hausse constante du nombre de déplacements

Le premier travail que la Commune a lancé à la fin du premier trimestre 2021 consiste à établir un état des lieux des mobilités notamment en centre-ville en recensant tout d'abord les pôles générateurs de déplacements actuels (en et hors saison estivale) et futurs, en analysant l'accidentalité et sa gravité.

Cette étude a été complétée par une analyse des voiries concernées en terme de caractéristiques géométriques et en terme de fonctionnalité avec un regard important porté sur le recensement des différents modes alternatifs à la voiture.

Suite à cette première phase d'études, le comité de pilotage de cette démarche a pu présenter le diagnostic des mobilités et identifier les 7 enjeux majeurs recensés ainsi que les premières réponses et orientations en terme d'aménagement constituant un premier rapport d'étape mis en délibéré et adopté (à l'unanimité des suffrages exprimés lors de la séance du Conseil Municipal du BP 2022 le 14 décembre 2021) permettant de continuer la demande.

### **II – LES 7 ENJEUX MAJEURS ET LES REPONSES APORTEES**

Enjeux n°1 : Conserver l'attractivité et l'accessibilité au centre-ville en réduisant les points noirs identifiés

- Retisser le lien entre les différentes centralités et notamment entre la façade maritime et le centre-ville (réaménagement majeur de la rue du Port)
- Agir sur le point de congestion moyen de la commune constitué par le nœud routier de la place Jean Hameau
- Faciliter l'usage des transports collectifs (TC) avec le passage à la mi 2022 de 3 à 7 lignes de TC desservant le centre-ville

Enjeux n°2 : Améliorer les déplacements en modes actifs en libérant de l'emprise circulée par les voitures

- Mettre en œuvre les aménagements en centre-ville visant à créer les conditions d'un report modal significatif vers les modes actuels
- Réaliser, selon les configurations des rues concernées, des aménagements cyclables permettant de mailler le centre-ville

- Libérer dès que ce sera possible les emprises pour les modes actifs (rue du Port notamment), avenue Charles de Gaulle depuis la place Jean Hameau à la rue Lody dans un premier temps
- Etablissement d'un schéma 2Roues par la même séance, dont les objectifs sont de mailler entre eux les itinéraires cyclables existants (dans le centre-ville) avec un certain nombre de boucles locales permettant la desserte des principaux pôles générateurs de déplacements (la gare, le port, le centre-ville, les secteurs commerçants et établissements scolaires, les bâtiments communaux, administratifs y compris destinés aux associations ...)
- Mise en sens unique partiel de la rue des Alliés pour assurer une continuité cycliste entre la piste Jean de Grailly et le secteur sud-ouest du centre-ville

#### Enjeux n°3 : Améliorer la sécurité et la lisibilité des déplacements tant pour les voitures que pour les autres

- Extension de la zone 30 du centre selon le périmètre proposé (annexe 3)
- Extension de la zone de partage à 20 km/h dans l'hyper centre-ville
- Renforcement de la signalisation verticale
- Identification du principal sens sortant depuis le centre-ville vers le Port par l'axe routier constitué des rues Chanzy/Rostand et Camille Pelletan
- Meilleure répartition des trafics (faits) sur les deux passages à niveau (rue du Port/rue Camille Pelletan)
- Réflexion à mener pour étendre également des zones 30 à Cazaux et au Pyla

#### Enjeux n°4 : Développer à certains endroits qui le nécessitent, l'offre de stationnement (avec une réflexion quant à la modalité de sa gestion)

- Maintien de l'offre de stationnement, voire son renforcement en centre-ville
- Renforcement de l'offre de stationnements spécifiques sur les secteurs principaux suivants : Baou, gare (PEM), ilot Franklin
- Etude/réflexion sur le mode de gestion /tarification du centre-ville
- Mise en sens unique de la rue du Port, mise en sens unique partielle de la rue des Alliés, transformation de la rue Henri Dheurle avec la réalisation d'un « chaussidou » (voie centrale non affectée) permettant de concilier trottoir/circulation douce et traditionnelle et stationnement pour les riverains

#### Enjeux n°5 : Créer des aménagements marquants et coercitifs afin de réduire la vitesse des véhicules et la faire respecter

- La vitesse excessive sera « combattue » soit par le renforcement des dispositifs physiques de ralentissement, soit grâce aux actions quotidiennes des Polices Nationale et Municipale. Ces aménagements seront à identifier pour chaque opération après le cas échéant concertation avec les riverains.
- Extension à terme des zones 30 et 20 dans le centre-ville

#### Enjeux n° 6 Réduire le trafic de transit en proposant une diffusion ou des itinéraires alternatifs en centre-ville

- Soutien pratique et technique à la COBAS qui sera la MOA des études et des travaux du réaménagement de l'axe A660/RN250/RD1250, y compris carrefour Bissérié donnant accès à la plaine des Sports Gilbert Moga, qui a accepté de réaliser, par convention de mandat, un parking relais de 150 places à cet endroit dans la même temporalité et continue d'avancer sur le projet de poursuite de mise à 2x2 voie de la RD250 et la RD1250 entre Bissérié et Camicas
- Mise en sens unique partiel (nord-sud) de la rue du Port entre les rues Lesca et Ferry
- Facilitation au cœur de ville par la rue Camille Pelletan en direction de l'Aiguillon